

## **Convention collective de travail CFF 2005**

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication signale que les Chemins de fer fédéraux (CFF) et le Syndicat du personnel des transports (SEV), le Syndicat chrétien du personnel des services publics et du tertiaire de la Suisse (*transfair*), le Syndicat suisse des mécaniciens de locomotive et aspirants (VSLF) et l'Association des cadres du transport public (ACTP) ont conclu une nouvelle Convention collective de travail, valable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005. La Convention collective de travail du 29 juin 2000, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2001, est ainsi abrogée. Des exemplaires de la nouvelle Convention peuvent être retirés à l'adresse suivante:

CFF SA  
Service central du personnel  
Mittelstrasse 43  
3000 Berne 65

23 novembre 2004

Département fédéral de l'environnement,  
des transports, de l'énergie et de la communication

## Convention collective de travail CFF 2005

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2004
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	46
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	23.11.2004
Date	
Data	
Seite	6332-6332
Page	
Pagina	
Ref. No	10 138 176

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.